



## Déclaration préalable des représentants du Spelc à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 27 août 2021 à Tours

*Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale d'Indre et Loire,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les représentants du Spelc élus et désignés pour siéger à la CCMI souhaitent revenir sur plusieurs points :

Nous déplorons les modifications dans la publication des emplois. Des postes sont déplacés alors qu'il s'agit de mesures de carte scolaire qui sont à étudier avant le début du mouvement de l'emploi.

Nous nous étonnons que toutes les nominations des chefs d'établissement ne soient pas connues à quelques jours de la rentrée. Nous espérons que des directions multisites ne seront pas créées en dernière minute. Chaque année, nous constatons que, dans ce cas, les règles de présence du chef d'établissement définies par le Ministère ne sont pas respectées. En cas de problème, d'importantes difficultés pourraient surgir au sujet de la responsabilité.

Nous n'acceptons pas que des enseignants titulaires en temps partiel autorisé puissent augmenter leur quotité de travail sans avoir participé préalablement au mouvement de l'emploi.

Nous tenons à remercier Madame Copineau, Madame Ausanneau et Madame Foucher qui quittent le service « enseignement privé ». Elles ont toujours été disponibles pour répondre à nos questions. Elles ont fait preuve d'une grande attention pour les personnels dans le respect de la réglementation. Nous leur souhaitons une bonne installation dans leurs nouvelles fonctions.